

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 27 septembre 2024**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mil vingt quatre, le 27 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 20/09/2024

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Nicolas KARST, Anna CARUSO et Chantal VEBER, Valérie GOTTE, Pascal DREYER et Mathieu DREYER

Absents excusés : Laurent AUSESKEY

Qui avaient donné pouvoir à : Pascal DREYER

2024-27 Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie- Rapport D'activités 2023

M. le Maire informe que la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie a adressé son rapport d'activités 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du code Générales collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Il est rappelé par le Maire que lors de cette présentation le Président de l'EPCI peut être entendu par le conseil municipal, soit à la demande du Président. Il s'agit d'une possibilité offerte par la loi et non d'une obligation.

Le conseil municipal, a pris connaissance du rapport d'activités 2023 de la communauté d'agglomération Saint Avold Synergie (CASAS)

Le maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20240927-DCM272024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 27 septembre 2024**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mil vingt quatre, le 27 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 20/09/2024

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Nicolas KARST, Anna CARUSO et Chantal VEBER, Valérie GOTTE, Pascal DREYER et Mathieu DREYER

Absents excusés : Laurent AUSESKY

Qui avaient donné pouvoir à : Pascal DREYER

2024-26 RECENSEMENT POPULATION 2025

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur et de nommer un coordonnateur communal, afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide

- De recruter Madame Maryline JAQUEMARD en qualité d'agent recenseur

Et, pour ce faire, de créer un emploi non titulaire pour un poste d'agent recenseur, à temps non complet, pour la période du 16/01/2025 au 15/02/2025 et ce en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à ce besoin occasionnel

- De désigner Madame Alexandra KRAUSS, Coordonnateur communal

Chargée de la préparation de l'opération de recensement et de soutenir l'agent recenseur.

Ces 2 désignations seront actées par des arrêtés municipaux.

Le conseil accepte à l'unanimité ces 2 nominations.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le maire, Laurent MENIERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20240927-DCM262024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 27 septembre 2024**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mil vingt quatre, le 27 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 20/09/2024

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Nicolas KARST, Anna CARUSO et Chantal VEBER, Valérie GOTTE, Pascal DREYER et Mathieu DREYER

Absents excusés : Laurent AUSESKY

Qui avaient donné pouvoir à : Pascal DREYER

2024-25: Achat de chaises pour la salle du conseil municipal

M. le Maire expose au conseil municipal que les chaises de la salle du conseil sont vétustes et précise que celles-ci servent également lors des cérémonies de mariage.

Il rappelle que cet investissement est inscrit au budget primitif 2024 et que la municipalité peut bénéficier du fond de concours de la CASAS à hauteur de 1576.60 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet investissement et charge M. le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

Pour: 14

Contre:

0

Abstention: 0

Le maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20240927-DCM252024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 27 septembre 2024**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mil vingt quatre, le 27 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 20/09/2024

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Nicolas KARST, Anna CARUSO et Chantal VEBER, Valérie GOTTE, Pascal DREYER et Mathieu DREYER

Absents excusés : Laurent AUSESKY

Qui avaient donné pouvoir à : Pascal DREYER

2024-24: Stèle Dreyer Victor et Dreyer Gilbert

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une Stèle en mémoire de Victor et Gilbert Dreyer sera érigée dans la forêt communale, sur le chemin menant à Rodalbe.

M. le Maire rappelle que Victor Dreyer et son fils Gilbert revenaient de Rodalbe, le 1^{er} décembre 1944 15 jours après la libération de Racrange, où ils avaient préparé le retour de leur famille expulsée en Dordogne, et ont été tués par une mine que les Allemands avaient enfouie pour protéger leur retraite.

M. le Maire, fait part au conseil que cette stèle sera inaugurée le 1^{er} décembre 2024, afin d'honorer leurs mémoires et de rappeler l'importance du maintien de la paix, de la liberté et de la démocratie.

Le conseil approuve à l'unanimité cette démarche.

Le maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20240927-DCM242024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

REPUBLIC FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 27 septembre 2024**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mil vingt quatre, le 27 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 20/09/2024

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Nicolas KARST, Anna CARUSO et Chantal VEBER, Valérie GOTTE, Pascal DREYER et Mathieu DREYER

Absents excusés : Laurent AUSESKY

Qui avaient donné pouvoir à : Pascal DREYER

2024-23 : Retrait des communes du syndicat SI2e

Le maire expose que,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-19

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de : Folschviller, Valmont, Macheren, Altrippe, Altviller, Baronville, Bérig-Vinrange, Bistroff, Boustroff, Brulange, Destry, Diffembach-Lès-Hellimer, Eincheville, Erstroff, Frémestroff, Freybouse, Gréning, Grostenquin, Guessling-Hémering, Harprich, Hellimer, La chambre, Landroff, Lelling, Leyviller, Lixing-Lès-Saint-Avold, Maxstadt, Morhange, Petit-Tenquin, Racrange, Suisse, Vahl-Ebersing, Vallerange, Viller sollicitant leur retrait du syndicat intercommunal pour l'énergie et l'environnement de Folschviller pour la compétence concession de réseau.

Vu l'étude d'impact

Vu la délibération du comité syndical en date du 09 septembre 2024

le conseil municipal est invité à émettre un avis favorable à la demande de retrait des communes citée ci-dessus, du syndicat intercommunal pour l'énergie et l'environnement de Folschviller pour la compétence concession de réseaux à compter du 31 décembre 2024

Après avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire, Laurent MENIERE

g/f

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20240927-DCM232024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE-DEPARTEMENT DE LA MOSELLE-ARRONDISSEMENT DE
FORBACH-CANTON DE SARRALBE
COMMUNE DE RACRANGE

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 27 septembre 2024**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mil vingt quatre, le 27 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 20/09/2024

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Jean Marie GUERBER, Michèle POTIER, Nicolas KARST, Anna CARUSO et Chantal VEBER, Valérie GOTTE, Pascal DREYER et Mathieu DREYER

Absents excusés : Laurent AUSESKY

Qui avaient donné pouvoir à : Pascal DREYER

2024-22 : TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EXONÉRATION EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUÉS EN ZONE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION RATTACHÉS À UN ÉTABLISSEMENT REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR BÉNÉFICIER DE L'EXONÉRATION DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Le Maire de RACRANGE expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

L'objectif est d'attirer de nouvelles entreprises sur notre commune.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le maire, Laurent MENIERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20240927-DCM222024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024